L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

A TRAVERS CHAMPS

Par Henry Gréville.

VII

Les deux amis se promenaient sur un coteau escarpé qui formait un angle saillant au coude de la rivière. Dans le lointain, les voiles rectangulaires des grandes barques glissaient entre les rives et s'approchaient rapidement, poussées par le vent du soir sur l'eau bleue et tranquille. Le courant rapide précipité contre quelques pierres invisibles formait au pied du coteau des remous plus menaçants que dangereux; cependant, un soir d'automne, une barque mal guidée s'était fracassée là avec sa charge de blé. Depuis lors, pendant les nuits sombres, Souratine faisait allumer un fanal à cet endroit. Il avait fait prier le propriétaire de la rive opposée d'en établir un autre vis-à-vis, pour mieux guider les mariniers; le voisin, plus économe que charitable, avait répondu par un refus. Alors Souratine avait proposé de faire tous les frais nécessaires pour établir le fanal en question; —le seigneur riverain avait répondu que, pour allumer la lanterne, il faudrait qu'un des hommes de Souratine traversât la rivière et débarquât tous les jours dans son jardin, et qu'il entendait ne point avoir d'étrangers chez lui.

Pour la justification du propriétaire, disons qu'il avait eu contre Souratine un interminable procès qu'il venait de perdre en dernier ressort.

—Voilà les hommes, dit Orianof avec dédain lorsque Souratine lui eut raconté tous ces détails.

—Que voulez-vous! répondit son ami. Ce pauvre homme, puisqu'il a perdu son procès!

—Est-ce la faute aux mariniers?

—Eh! mon Dieu non! Mais ma lanterne leur suffit. Ils me connaissent tous et m'aiment bien! Tenez, voici une barque qui descend, vous allez voir!

Une des voiles, rosée par les derniers rayons du soleil, s'avançait rapidement comme les ailes étendues d'un grand oiseau. La berge opposée cachait la coque, mais au coude de la rivière les mariniers aperçurent Souratine et son ami debout au pied du signal; toutes les têtes se découvrirent, tous les bras agitèrent les bonnets, toutes les voix crièrent: "Hourrah! Bonne santé, notre père!"

—Bonjour, enfants, cria Souratine en les saluant.

Le cri avait été si unanime, l'élan si vif, que, pris d'une émotion involontaire, Orianof ôta son chapeau sans y penser.... Quand il s'en aperçut il resta un peu penaud,—et le garda à la main comme pour jouir de la fraicheur.

—Allons, enfants, une chanson pour Elie Andréevitch, cria le patron de la barque en virant de bord.

Tout en manœuvrant la voile, les mariniers entonnèrent le quatuor populaire:

En descendant la Volga, notre mère....

Par un hasard qui ne manque presque jamais en Russie, les voix étaient bien timbrées et faites pour résonner ensemble; la barque s'éloigna sous sa voile oblique, et le quatuor se perdit dans l'éloignement; on n'entendait déjà plus le chant des strophes, que la dernière note, tenue avec vigueur à une hauteur fantastique pour des ténors occidentaux, vibrait encore à intervalles réguliers dans l'espace.

Les deux amis revinrent à pas lents, côte à côte.

—Voilà aussi des hommes, dit Souratine, et ils ne sont pas mauvais.

—Oui, mais ils ne sont pas civilisés, répondit Orianof.

Un moment de silence suivit cette boutade.

—J'ai dit une bêtise, reprit-il, ou plutôt je me suis mal expliqué. Vous savez, mon ami, combien je suis partisan de la lumière, mais de la lumière éclatante, implacable, qui pénètre dans les moindres recoins et illumine tout, non de ce semblant de lumière qui sert de prétexte à l'égoïsme, à l'oppression......

—Comme chez le propriétaire d'en face, interrompit Souratine en souriant.

Orianof se mit à rire aussi.

—Vous êtes aussi malicieux que Tatiana Pétrovna, vous lui avez assez emprunté son ironie; ce n'est que justice, du reste, elle vous a fait bien d'autres emprunts.

—Lesquels?

—L'indulgence, pour n'indiquer que la première. Vous avez une épouse accomplie, Elie Andréevitch, un rare trésor. Depuis deux ans elle a changé, gagné, je ne puis que l'admirer.

—Vous me faites bien plaisir, dit Souratine rayonnant de joie; j'avais toujours une vague crainte: je m'étais imaginé que, malgré nos relations cordiales, vous ne l'aimiez pas beaucoup.

Pourquoi Orianof, peu bavard d'ordinaire, arrêta-t-il le flux de paroles qui lui montait alors aux lèvres? Il se contenta d'une dénégation chaleureuse et garda le silence jusqu'à la maison. Depuis ce jour, Souratine se préoccupa beaucoup moins de ce que faisait son hôte et l'abandonna sans remords à la société de sa femme toutes les fois que sa présence était nécessaire ailleurs.

VIII

Le lendemain matin, en entrant dans la salle à manger, Maxime trouva Tatiana Pétrovna installée devant la cafetière qui laissait échapper un nuage de vapeur parfumée.

—Homme pratique, lui dit-elle sans relever la tête, savez-vous écrémer un pot de lait?

—Certainement, répondit Orianof; ce n'est pas si difficile.

—Ah! eh bien, voyons! Si vous le gâtez, il y en a d'autres.

Elle lui passa avec précaution le vase de grès où tremblotait une crème épaisse et jaune; il allait y plonger la cuiller, elle l'arrêta d'un geste.

—Attendez! qui est-ce qui vient là-bas, sur la route, de l'autre côté du ravin?

Orianof regarda par la fenêtre entr'ouverte.

—Un paysan, un vieillard, répondit-il.

—C'est la personnification du remords! Ce vieillard vient exprès pour me rappeler que depuis je ne sais combien de temps je n'ai pas été voir les villages; il doit y avoir des malades. Eh bien! cette crème? Montrez vos talens.

Maxime plongea délicatement la cuiller de bois verni dans le vase et la retira toute pleine.

—Vraiment! s'écria Tatiana Pétrovna; j'en suis enchantée, vous savez écrémer le lait! Mais alors vous devez aussi savoir faire du beurre?

—A la russe, dans une bouteille, répondit gravement Orianof.

—Bravo! mais vous êtes un homme précieux, on peut se servir de vous. Savez-vous faire un sinapisme?

—Je crois que oui.

—Très bien! je vous confierai désormais le pot de moutarde... Elie, dit-elle à son mari qui entrait, j'ai trouvé un aide apothicaire en Maxime Ivanovitch!

—Tu ne sais pas qu'il avait étudié la médecine tout exprès pour soigner ses paysans?

Mme Souratine regarda Maxime, et ses yeux s'illuminèrent d'un rayon joyeux.

—Vous avez fait cela? Et moi qui me moquais de vous, et vous qui me laissiez faire!.. Pardon!

Elle lui tendit la main avec un élan naïf. Orianof la prit en souriant. Sans se l'avouer, il était bien aise qu'elle sût qu'il avait travaillé, comme elle, parce qu'elle le lui avait conseillé; mais c'est ce qu'il ne pouvait et ne voulait lui dire.

Le paysan vêtu de toile grise passait en ce moment le long de la haie du jardin. Cette tache sur le vert feuillage attira le regard de Mme Souratine.

Quand je vous disais que c'était le remords ambulant, cet homme! Il vient me relancer ici!

—Il a peut-être affaire à nos gens, fit son mari d'un air tranquille en humant son café.

—Tatiana Pétrovna, il y a là un paysan de Sourovo qui demande à vous voir, dit le domestique en ouvrant la porte de l'antichambre.

—Vous voyez! Il est une Providence qui sait poursuivre et atteindre les coupables, dit Mme Souratine du ton demi-sérieux, demi-railleur qui lui était ordinaire.

Elle se leva et sortit la porte était restée ouverte, les deux messieurs suivirent la jeune femme du regard. Le paysan, hâve et déguenillé, frappa la terre du front à son approche.

—Relève-toi vite, je n'aime pas cela, dit-elle avec impatience, que veux-tu?

—Mère protectrice, sauve-nous! Nous sommes perdus si tu ne viens pas nous secourir. Vous autres, seigneurs, vous pouvez ce que vous voulez.

—Qu'y a-t-il?

—Dans la cabane de Siméon, chez nous, à Sourovo, il y a quatre des nôtres qui sont malades depuis dimanche; le petit garçon est mort cette nuit, et trois autres......Dieu sait ce qu'ils ont!

—C'est bien, j'y vais; retourne-t'en; j'y serai peut-être avant toi.

Le paysan pleurait; c'était un grand-père; ses doigts noueux s'étaient roidis à pousser la charrue; il passa le dos de sa main sur son visage sillonné de rides, s'inclina profondément et partit du pas lent et égal des gens habitués à la servitude, qui savent d'instinct qu'ils ne gagneront rien à se presser.

Mme Souratine, un peu plus sérieuse, rentra dans la salle à manger.

—Que penses-tu que ce soit? lui dit son mari qui l'observait.

—Ce doit être une fièvre, répondit-elle. C'est la saison; quand ces pauvres gens font maigre, le fossoyeur a toujours de la besogne, et voilà le carême de saint Pierre commencé.......Où est Grégoire? Il faut faire atteler.

Souratine sortit et revint bientôt.

—Les cochers sont allés baigner les chevaux, dit-il; on ne pourra les atteler avant une heure.

—Eh bien! nous irons à pied, et la calèche viendra nous chercher, n'est-ce pas, Maxime Ivanovitch?

—Certainement, Madame.

—Je vais avec vous, dit Souratine.

—Toi!.. Non, mon cher mari; vous allez rester à la maison pour m'envoyer les provisions; vous êtes trop sujet à attraper les fièvres. C'est bien fait! nous irons nous promener sans vous, cela vous apprendra à ne pas être invulnérable.

—Mais si c'est sérieux? demanda Maxime, s'il y avait quelque danger de contagion, vous même, Tatiana Pétrovna....

Mme Souratine sourit doucement et posa la main sur l'épaule de son mari pour répondre au jeune homme.

—Il n'y a danger, monsieur Maxime, que pour ceux qui se nourrissent mal, qui vont à l'encontre de toutes les règles de l'hygiène comme ces pauvres gens, ou pour ceux qui ont eu les fièvres dans leur jeunesse et sont exposés à les voir revenir, avec ou sans provocation, comme mon mari, qui n'a rapporté que cela du Caucase.

—Tu oublies mon grade de lieutenant, ajouta Souratine en riant; cela fait bien sur les cartes de visite: "Souratine, lieutenant en retraite!"

Tatiana avait disparu; au bout d'un moment, elle revint vêtue d'une robe de toile grise très simple, presque pauvre, avec une cassette de médicaments qu'elle remit à Orianof.

—Entrez en fonctions, monsieur le droguiste, lui dit-elle.... Tu enverras ce qu'il faut avec la voiture, comme à l'ordinaire, ajouta-elle en se tournant vers son mari.

Sans lui répondre, Souratine lui prit la tête dans ses deux mains et l'embrassa au front, avec respect, avec passion....Orianof était déjà dans l'antichambre.

Quelques uns des gens de la maison debout dans la cour, les regardaient partir.

—A pied, par la chaleur qu'il fait, dit l'un d'eux à demi-voix.

—Pourquoi les domestiques russes sont-ils si étonnés de voir marcher leurs maîtres? c'est une question que les philosophes modernes n'ont pas suffisamment approfondie.

En disant ces mots, Mme Souratine fit un petit signe de tête à son mari, et, suivie d'Orianof, franchit la porte de la cour.

(A continuer).

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 50 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'l'abonnement.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. J. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-post Plaquemines, paroisse Iberville.

O'ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bré

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. ROYER, Moreauville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, par steamer.

EDGARD DELERY, Baie St. Louis, Miss.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte, défruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans la même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir au délateur; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, toutes les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WELTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.
PEREIRE, Danré, mercredi, 12 septembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 19 septembre.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — —..........$ 65
Troisième — —..........$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — —..........$65
Troisième — —..........$35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans,
A. K. MILLER & CO.,
An No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 6 Sept. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont..........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis —Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.
capitaine Wm. Hannever,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin. Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du train qui précèdera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an An No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville,
le beau steamer
CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai— No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se rattachant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & NOBLE, No 106 Common et à HITE & CARLIN, 2 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements directs pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
28sept—3m An No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore,

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur

TEXAS, remplacé par le
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK.
26janv— No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas, R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. G. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. O. MELANÇON, No de 22 rue Bienville.
190ct—

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St-Louis.
juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans
Hannover... 12 sept.	environ	14 oct.
Frankfurt... 10 oct.	"	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Chambre.......$150 en or. Entrepont......$36, en or.

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres.....$150 en or. Entrepont......$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 5 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
14fév—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company,—Au No. 124 de la rue du Canal.

—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi-heures de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

C. C. LEWIS, Secrétaire.
25 mai—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures......A. M.	7 heures......A. M.		
7½ heures......A. M.	8½ heures......A. M.		
9 heures......A. M.	10 heures......A. M.		
10½ heures......A. M.	11½ heures......A. M.		
Midi	1½ heures......P. M.		
2 heures......P. M.	2½ heures......P. M.		
3 heures......P. M.	3½ heures......P. M.		
4 heures......P. M.	4½ heures......P. M.		
5 heures......P. M.	5½ heures......P. M.		
6 heures......P. M.	6½ heures......P. M.		
7 heures......P. M.	7½ heures......P. M.		
8 heures......P. M.	8½ heures......P. M.		
9 heures......P. M.	9½ heures......P. M.		
10 heures......P. M.	10½ heures......P. M.		

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 7 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

D. B. ROBINSON, receveur.
1er avril—6m

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express......7.30 A. M.	Express......10.45 A. M.
Express......5.00 P. M.	Express......9.50 P. M.
Train d'agrément......5.15 P. M.	Train d'agrément......8.20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON
21nov— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express......7.20 A. M.	Express......11.45 A. M.
Express......5.00 P. M.	Express......9.50 P. M.
Coast Train......5.15 P. M.	Coast Train......8.20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

J. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5.30 P. M.	Express No 2...10.30 A. M.
Express No 3...6.15 A. M.	Express No 4...3.15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les No 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs de se rendre à St. Louis et d'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New-York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mccomb City partent de la Nile-Orléans à 2h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m. dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...3:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. jly 14 76

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

[illegible] pour les points sur l'Atchafalaya et la côte, du côté du Morgan City, est reçu pour le moment. Des contrats spéciaux pour le fret sur marchandises expédiées pour ces points à ... [illegible]

NOS. FANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage, s'adresser ... [illegible]
Il ne sera point reçu de fret ... 3 heures.
[illegible] GEO. ... Agent.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875.......... $2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit.......... 1,704
" " " pour initiations.......... 15
" " " pour intérêts sur les dépôts.......... 122 14
$4,621 25

—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades.......... $ 211
Salaire du portier.......... 32 50
Frais d'impression.......... 53
Commission du percepteur.......... 150
Comptes de gaz, &c..........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel.... $599 67
Et un depuis.......... 557 53 1,157 1,72 7
En caisse actuellement.......... $2,896 58

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts.......... $10,418 26
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année.......... $640
Pour le mobilier.......... 258 65
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.......... 326 91
1,225 56 10,418 26 2,896 8
Payé pour secours aux malades.......... 788
Payé à la mort de membres.......... 4,859 20 7,522 78
$2,896 58

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 19 juin 1875.......... 54
Admis depuis lors.......... 3
57 membres.
Démissionnaires.......... 5
Morts..........
Expulsé.......... 1 7
Actuellement sur la liste.......... 50 membres.

—OFFICIERS—
AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELFEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
Conseil d'administration.
13juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, la 4e de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... $1,791 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... 1,346
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875.......... [illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance.......... [illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........
Bénéfice net..........

L'actif..........
Billets payables, actuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur.......... $84,205 77½
Propriétés foncières.......... 8,469 25
Comptant: A la banque nationale de l'Etat.......... $1,461 11
currency des Etats-Unis.......... 144 24½ 1,518 67½
Effets recevoir.......... 7,160 15
Divers débiteurs.......... 590 77
Installations.......... 1,000 00
Intérêt courant.......... 355 35
186,173

Actions payées en plein.......... 79,150 00
Actions payées en partie.......... 2,792 25
Scrip.......... 4,330 00
Dividende No 1 non-réclamé.......... 127 38
Effets à payer.......... 600 96
Divers créanciers.......... 402 78
Surplus de l'actif.......... 15,672 186,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, par devant moi, ce 11 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR.
11 oct—1w

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERE.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues.......... $157,183 ...
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... $34,327 ...
Réassurances, retraites (rebates), dépenses, etc..........
124,961
$32,116
Total de l'Actif.......... $[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt
H. A. Baumgardt, Th. Lilienthal, R. Sieg,
[illegible] den, H. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. Nastle,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert
X. Weissembach, H. R. Gogreve, F. Reder,
R. Wilderman
13 mars

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.
EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt.......... $ 407,958 80
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent.......... 59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net.......... $ 71,202 89

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir.......... $398,599 78
Encaisse et primes en dévoie recouvrement.......... 186,696 43
$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.
JNO. G. GAINES, JAMES I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, L. ALOUS,
CHAS MACREADY, SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR, GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER, D. FATJO,
J. WEIS, T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR, R. E. CRAIG,
D. MORIS. SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse.......... $226 15
En banque.......... 999 00

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société.......... $24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril.......... 20 00
Propriété du tombeau et immeubles.......... 450 00 $560 00
Total.......... $1,785 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20 —Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 3.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL ROQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE.
Assistant-secrétaire—LEON PETIT.
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.
9 mars—6f

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie.......... $188,068 51
Primes maritimes.......... 29,315 95
Primes de rivières.......... 81,924 35
$299,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.......... 226,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.. $67,335 60
Pertes maritimes.. 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,510 20
$100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,392 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72
$40,125 86—$148,257 07
Profits bruts.......... $87,978 0

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.......... $68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques.......... 55,943 32
24,591 70
Prêts remboursables sur demande.......... $74,554 15
Argent.......... 53,846 71
$128,400 86
Bons de ville.......... 72,055 00
Actions de banque et autres.. 73,415 63
Propriétés foncières.......... 129,544 56
Primes en voie de collection et suspense account.......... 32,415 94
Total de l'actif.......... $561,423 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. R. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben O. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edward J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edward Pilsbury, W. B. Conger,
Jno E. King, Henry M. Preston
J. J. Irby.
22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company,

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.......... $222,593 60
Sur risques de rivières.......... 200,950 28
Sur risques de mer.......... 47,2.. 31—$567,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.. 88,320 00
Primes remboursées.......... 8,487 27— 96,815 2
Montant net des primes.......... $465,951 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie.......... $109,267 27
de rivières.......... 104,689
de mer.......... 34,706 97— 675 73
Réassurance.......... 21,184 01
Réfaction (rebate).......... 11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.......... 25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans.......... 5,922 60
Dépenses générales brutes.......... 29,849 44— 356,412 27
Balance.......... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.......... 58,602 20
$171,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.......... 100,000 00
Bénéfice net.......... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.......... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.......... $78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.......... $319,082 46
Comptes en voie de recouvrement.......... 41,114 11
Effets à recevoir, en garanties.......... 463,837 60
Effets à recevoir pour primes.......... 28,013 79
Actions de banque et autres actions.......... 293,328 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.......... 348,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.......... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.......... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.......... 2,500 00
Propriétés foncières.......... 77,010 21
Total.......... $1,282,908 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($339,568 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS.
John I. Noble, T. Lytt. Lyon,
John Caffe, Samuel H. Boyd,
Richard Milliken, Joseph McElroy,
J. T. Warren, W. J. Behan,
R. T. Buckner, S. F. Kahleman,
Sam'l Friedlander, Wm. C. Black,
A. A. Yates, Charles Chaffe,
John I. Adams, L. C. Jurey,
Isaac Scherck, Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley, C. J. Leeds,
A. H. May, A. T. Janin,
S. H. Snowden, Jos. Rowling,
A. M. Bickham. 23 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.......... $ 914,797 16
Propriétés foncières (valeur actuelle).......... 247,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle).......... 155,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($280,000 @ 60 c.).......... 120,000 00
Autres bons et actions.......... 41,424 94
Département des actions hypothécaires.......... 776,280 16
Change étranger et change américain.......... $227,241 73
Monnaie courante et espèces.......... 506,841 41
1,121,034 14
$3,496,136 58

PASSIF
Dû aux déposants.......... $1,641,229 29
Dû à des banques et à des banquiers.......... 181,255 58
Dividendes non payés.......... 214 00
1,822,498 87
Profits et pertes.......... $ 165,691 64
Capital.......... 1,500,000 00
$1,665,691 64
$3,490,13[illegible]
JAS. J. TARLETON, Caissier.
2 fév—

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque Nationale de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—
Cyrus Bussey, E. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
J. B. Hood, A. J. Gasnila,
Adam Thomson, R. B. Lyman,
[illegible], B. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

The undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie.......... $111,963 96
Reçu pour primes de rivière.......... 97,889 35
Reçu pour primes de mer.......... 13,694 55
Primes non expirées le 31 août 1875.......... 42,620 00
$226,157
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876.......... 40,000 00
Primes remboursées.......... 2,871 33
42,871 33
Montant net des primes.......... $183,286 29
En moins:
Pertes par le feu.......... $22,182 97
Pertes sur les rivières.......... 25,840 56
Pertes sur mer.......... 2,626 78
Pertes non encore réglées.......... 5,000 00
$55,496 36
Réassurances.......... 16,595 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.......... 3,379 56
Taxes et licences.......... 6,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.......... 2,187 25
Profits et Pertes.......... 4,462 77
66,625 83
En moins—l'intérêt $4,969 89 $21,865 94 $87,154 76
Bénéfice net.......... $96,131 53

ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.......... $45,956 67
En caisse.......... 14,377 66
Primes en voie de recouvrement.......... 12,545 09
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.......... $73,203 78
En moins la baisse des valeurs 15,000 00 58,203 78
Propriétés foncières.......... 5,000 00
Billets par actions.......... 101,996 88
Total.......... $239,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans, né, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2½ pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,568 pour le casuel.

DIRECTEURS.
A. J. Aiken, G. F. Harrison,
S. D. Autey, David Hedden,
Hugh Allison, M. Johnson,
Isaac Bloom, Robert L. Moore,
J. A. Braselman, H. J. Mullan,
W. T. Blakemore, John Myers,
E. B. Briggs, Edward Nella,
Sam'l Boyd, K. Stedler,
C. H. C. Brown, Edward C. Payne,
John D. Cobb, Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell, W. B. Thompson,
W. L. Cushing, Frederick Wing,
Temple S. Coons, C. W. Wood,
Benjamin Gerson, T. S. Waterman,
P. G. Gilbert, Lloyd R. Coleman
J. David [illegible]
1er octobre—1an

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 1566 06¾
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs..........
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 2319 06 / 5743 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en acompte de la Société, du 1er août 1876 au 30 sept 1876.......... 829 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes 113 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.......... 6008 66
Escompte des billets payés avant l'échéance.......... 565 09
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société 2418 34
Montant déduit d'installation 500 00
Commission.......... 247 00
Terrain No 4, montant perdu sur la vente.......... 202 25
do No 4..........
Propriété foncière No 1, 225 00
do 10.......... 122 42
do 6.......... 880 06
do 7.......... 1009 25
do 12.......... 244 26¾
do 16.......... 113 15
Annotation du contrat au bureau des hypothèques.......... 5 50 / 1 00
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé.......... 12222 17¾ / 1728 77¾ / 13670 94¾ 13670 94¾

L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.......... 35281 10
Encaisse: Propriétés foncières.......... 5344 78
Balance en banque.......... 22 74
Monnaie courante des Etats-Unis.......... 46 75
Divers débiteurs.......... 470 69 / 893 21
Installations.......... 500 00 44490 28¾

PASSIF
Actions payées en plein.......... 38000 00
Scrip.......... 2170 00
Dividende non réclamé.......... 72 05
Effets payables.......... 227 59
Divers créanciers.......... 798 96
Surplus de l'actif.......... 2612 77¾ 44490 28¾

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m Marl8

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.......... $313,434
Pertes payées.......... 74,741
Bénéfice net.......... 68,432

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'an née courante:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
F. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes nettes payées par les actionnaires, qui font, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.
Prêts à terme.......... $1,048,025 44
Prêts sur demande.......... 219,610 57
Bons des Etats-Unis.......... 50,000 00
Autres Bons et valeurs.......... 114,361 87
Change domestique et étranger.......... 213,570 68
Immeubles.......... 161,588 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent.......... 2,250 00
Monnaie de papier.......... $879,018 90
Espèces.......... 37,212 38
Chèques sur les autres banques.......... 201,362 36—$1,017,588 64
$3,106,990 45

PASSIF.
Capital actions.......... $550,000 00
Fonds d'excédant.......... 25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent.......... 44,322 13
Billets en circulation.......... 45,000 00
Dividendes impayés.......... 5,037 96
Dû aux déposants.......... $1,967,875 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés.......... 146,694 60—$2,114,570 34
$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
juillet—1

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS

OFFICE—No. 73 CHARTRES

TERMS
Rates of subscription—Daily, 12 per annum, ..., half-yearly, $7; quarterly, $3 50.
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—For annum, $3; half-yearly $2 or quarterly, $1 .... Single copy, 15 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.
The Steamship
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander,
Will leave her wharf, foot of To[ulouse street],
Thursday, Sept. 6, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums.......... $188,068 51
Marine premiums.......... 29,315 95
River premiums.......... 81,924 35
$ 299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums.......... 226,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses.......... $67,335 60
Marine losses.......... 7,285 41
River losses.......... 25,510 20
$100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc. 11766 72
$40,125 86— $148,257 07
Gross profits.......... $ 87,978 08

Of which $56,587 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable.......... $68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32
$ 24,591 70
Loan on Call.......... $74,554 15
Cash.......... 53,846 71
$ 128,400 86
City Bonds.......... 72,055 00
Bank and other Stocks.......... 83,415 63
Real Estate.......... 129,544 56
Premiums in Course of collection and suspense Account.......... 32,415 94
Total asset.......... $561,423 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. R. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams, Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman, J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy, Reuben O. Bush,
John Phelps, Joseph Stone,
Adam Thomson, George Martin,
Henry Abraham, Alfred Moulton,
Victor Meyer, L. C. Jurey,
Joseph Bowling, Edward Nalle,
Edw'd J. Gay, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levy,
Simon Forcheimer, Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe, Paul E. Mortimer,
R. B. Post, John V. Moore,
Edw'd Pilsbury, W. B. Conger,
Jno. E. King, Henry M. Preston,
J. J. Irby.
22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.......... $225,379 11
Marine premiums.......... 68,924 91
River premiums.......... 2,230 56
Total amount of premiums.......... $429,534 59
Less unearned and return premiums.......... 95,752 94
Net earned premiums.......... $333,781 65
Add interest and discount.......... 24,647 37
$358,429 02
Deduct—
Fire losses.......... $99,452 74
Marine losses.......... 62,162 90
River losses.......... 24,746 80
Net losses.......... $186,362 44
Reinsurances.......... $16,357 ...
Rebate.......... 45,452 ...
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.......... 52,520 ...
117,909 85
$304,272 29
Reserve for unsettled claims.......... 25,000 00
$329,272
Net profits for 1876.......... $29,156 ..

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate.......... $118,182 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.......... 158,300 9
Bills receivable (premiums).......... 11,758 24
First mortgage notes and pledge notes.......... 192,760 05
Cash in bank.......... 26,975 29
Premiums in course of collection.......... 47,253 ..
Amounts due by insurance companies.......... 8,207 ..
$574,415 ..

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, H. Gally,
Charles Lafitte, Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Poutz,
A. Schrieber, J. Tuyes,
jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.......... $ 773,311 11
Actions, bons et hypothèques.......... 235,104 09
Propriétés foncières.......... 52,000 00
Caveaux des safe deposits.......... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.......... 6,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés.......... 4,740 73
Change américain.......... 64,668 83
Echange pour le Clearing House.......... $51,694 33
Or.......... 11,144 50
Papier-monnaie.......... 162,111 50 224,989 33
1,411,045 06

PASSIF.
Capital nouveau.......... $350,000
do ancien.......... 150,000 500,000 00
Surplus.......... 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.......... 26,842 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés.......... 97,994 87
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).......... 445,582 20
do (département des épargnes).......... 234,209 73
Certificats dits time certificates.......... 96,231 00 776,207 93
1,411,045 06

Je certifie que le tableau qui précède est exact.
J. S. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

1ere ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk.......... $361,256
On Marine Risks.......... 24,474
On River Risks.......... 2,697
Total Premiums.......... [illegible]
Less Unearned Premiums.......... [illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877.. [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks.......... $117,867 ..
On Marine Risks.......... 17,062 ..
On River Risks.......... 3,466 77
Taxes and expenses, less interest 25,093 88
Reinsurances and return Premiums.......... [illegible]
Profit.......... [illegible]

The Company have the following assets—
Real Estate.......... [illegible]
City Bonds.......... [illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.......... [illegible]
Notes secured by mortgage.......... [illegible]
Notes secured by pledge.......... [illegible]
Bills receivable.......... [illegible]
Premium in course of collection.......... [illegible]
Cash on hand.......... [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans }
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, D. FATJO,
HY. BEEBE, P. FOURCHY,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.
8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu.......... $228,940 ..
Primes sur les risques de mer.......... 65,479 ..
Primes sur les risques de rivières.......... 29,696 ..
Total des Primes.......... [illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés.......... [illegible]
Primes remboursées.......... [illegible]
Primes nettes acquises.......... [illegible]
A ajouter:
Intérêts.......... [illegible]
Profits et pertes.......... [illegible]
Pertes payées
Sur les risques du feu.......... [illegible]
Sur les risques de mer.......... 22,062 ..
Sur les risques de rivière.......... 19,896 ..
Pertes en litige.......... 2,146 ..
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.......... [illegible]
Réassurances.......... [illegible]
Réfaction (rebate).......... [illegible]
Commissions d'agences.......... [illegible]
Dépenses d'agences.......... [illegible]
Taxes et licenses.......... [illegible]
Dépenses de bureau.......... [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.......... [illegible]
Bénéfice net.......... [illegible]

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.......... [illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.......... [illegible]
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.......... [illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. non $25,... évalués à.......... [illegible]
Effets à recevoir pour primes.......... [illegible]
Prêts sur hypothèques.......... [illegible]
Prêts sur nantissement.......... [illegible]
Effets à recevoir.......... [illegible]
Bons.......... [illegible]
Actions.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
Propriétés foncières.......... [illegible]
Dû par divers.......... [illegible]
Bons des Etats-Unis.......... [illegible]
Total.......... [illegible]

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $20).......... $[illegible]
Effets à payer.......... [illegible]
Dividendes non réclamés.......... [illegible]
Primes sur risques non expirés.......... 107,275 06
Pertes non réglées.......... 51,611 16
Dû à divers.......... 5,317 85
Fonds de réserve.......... 18,584 05
Surplus.......... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nlle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—
A J GOMILA, PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM, E M SCOTT,
J B CAMORS, HENRY NORMAN,
J E SMALL, WM A BELL,
J PLAISENT, JOHN DYMOND,
L J WEBSTER, M MUSSON.
17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.......... $76,... ..
Primes de rivières.......... [illegible]
Primes de mer.......... [illegible]
Moins primes rendues.......... [illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu.......... $22,023 ..
Pertes de rivières.......... 7,130 ..
Pertes maritimes.......... 3,575 ..
$45,796 75
Réassurances.......... [illegible]
Loyer.......... 1,500 00
Taxes.......... 3,017 00
Escompte (Rebate).......... [illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêt.......... [illegible]
Réservé pour risques non terminés.......... 15,000 00
$55,577 50

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.......... $9,952 27
Prêts garantis par hypothèque.......... 15,350 00
Billets à recevoir pour primes.......... 5,920 ..
Stock, bons et autres effets.......... 144,071 ..
Propriété foncière.......... 11,867 ..
Primes en voie de collection.......... 16,407 ..
Argent en caisse.......... 9,524 ..
$214,202 78

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.
JAS. EARHY, Notaire.

—Directeurs.—
V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
E. SALOY, A. E. BRONSSARD,
H. LABASSE, L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.
14mai—4sem, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourasse et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON,
JOHN G. RYAN.